



# Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Nozay

MERCREDI 20 DECEMBRE 2017 A 19h00  
SALLE DE GRANDMAISON A NOZAY

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Claire THEVENIAU, Présidente de la Communauté de Communes de la Région de Nozay.

Présents : M. Jean-Pierre POSSOZ, Mme Marylise FAUVET, M. Thierry ROGER, Mme Cécile CADOREL, Mme Monique JAMIN, M. Nicolas BODINEAU, M. Jean-Claude PROVOST, Mme Brigitte BOURSEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jacques PRIOUX, M. Gilles CALO, Mme Claire THEVENIAU, M. Bernard SANSOUCY, M. Bernard GUILLARD, Mme Jocelyne POULIN, M. Jean-Claude RAUX, M. Pascal BOCQUEL, Mme Charlotte GUERLAIS, Mme Martine LEBRETON-LORENT, M. Christophe THOMAS, M. René BOURRIGAUD, M. Philippe RENAUD, Mme Chantal CHASLES, Mme Marie-Chantal GAUTIER, Mme Céline GERARD, M. Jean-Paul DAVID.

Absents représentés : Mme Anita LEPAGE (représentée par Mme Monique JAMIN), M. Christian ORHAN (représenté par M. Jean-Claude PROVOST) et Mme Jacqueline SEGALEN (représentée par Mme Marie-Chantal GAUTIER).

Secrétaire de séance : M. Christophe THOMAS

## I. Administration Générale

### 1. SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La CTG permet une meilleure territorialisation de l'offre globale de service de la CAF et de la MSA en cohérence avec les politiques locales, pour assurer un développement et une adaptation des équipements et services aux familles et un accès aux droits facilité. La démarche peut être définie comme un cadre politique de référence autour d'un projet social de territoire, élaboré à partir d'un diagnostic partagé. Ce dispositif ne constitue pas pour le moment un outil de financement, mais il le deviendra.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

### 2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le poste d'assistante de direction / secrétariat des assemblées, à hauteur de 21/35<sup>ème</sup> est vacant depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Mme La Présidente propose de créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour le poste d'assistante de direction / secrétariat des assemblées, vacant depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Par conséquent, le poste existant à 21h/35h est supprimé.

Date de création	Filière	Grade	Cat	Effectif budgétaire à créer	Dont TNC	Durée	Service
01/01/2018	Administrative	Rédacteur	B	1		35h/sem	Pôle Ressources

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

### **3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES DE L'ISAC ET DU DON**

Suite à la modification statutaire de la Communauté de communes approuvée lors du conseil du 25 octobre dernier, le Conseil communautaire se prononce pour l'adhésion de la Communauté de communes de la Région de Nozay aux syndicats de bassin versant du DON et de l'ISAC par le mécanisme de la représentation/substitution, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux fins d'exercer les compétences GEMAPI et hors GEMAPI comprises dans leurs statuts.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants de la Communauté de communes de la Région de Nozay :

- au sein du Syndicat du DON :
  - Titulaires : MM. FRANCOIS, BESNIER, BOURRIGAUD et HOUSSAIS
  - Suppléants : MM. GEFFRIAUD et JULIENNE
  
- au sein du Syndicat de l'ISAC :
  - Titulaires : Mme POTIRON, MM. THIÈRE, ALLARD, GEFFRIAUD, LORRAIN et DUPAS
  - Suppléants : Mmes MARTEAU, GAUTIER, MM. CADOREL, MADEC, FRANCOIS

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

### **4. MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET JURIDIQUE RELATIVE A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA CHERE, DU DON ET DE L'ISAC : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

L'exercice au 1er janvier 2018 du groupe de compétences relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) conduit les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à être les acteurs de la gouvernance d'une grande partie des missions du grand cycle de l'eau prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Le Conseil Communautaire approuve le principe de lancer une étude portant sur les aspects humains, techniques, juridiques, financiers de l'organisation des missions du grand cycle de l'eau pour qu'elle soit la plus efficace et efficiente afin d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau fixés dans le SAGE et la directive cadre européenne, ainsi que la conclusion d'un groupement de commandes avec les Communautés de communes Bretagne Porte de Loire, d'Erdre et Gesvres, du Pays de Blain, du Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois, du Pays de Redon et de Châteaubriant-Derval.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

### **5 – ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE**

Suite à la modification statutaire de la Communauté de communes approuvée lors du conseil du 25 octobre dernier, le Conseil communautaire se prononce pour l'adhésion de la Communauté de communes à l'EPTB Vilaine par transfert de ces compétences : gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique et animation et portage du SAGE et participations aux missions d'un EPTB.

Le Conseil Communautaire désigne les délégués suivants pour siéger au sein du comité syndical de l'EPTB Vilaine :

- titulaire : Mme Jocelyne POULIN
- suppléant : M. René BOURRIGAUD

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29**

suffrages exprimés.

## **6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DE NORT-SUR-ERDRE**

Suite à la modification statutaire de la Communauté de communes approuvée lors du conseil du 25 octobre dernier, le Conseil communautaire se prononce pour l'adhésion de la Communauté de communes de la Région de Nozay au SIAEP de Nort-sur-Erdre par le mécanisme de la représentation/substitution, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux fins d'exercer toutes les compétences résultant de la mise en œuvre du service d'eau potable : la production, la protection des points de prélèvements, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Le Conseil Communautaire désigne, en qualité de représentants de la Communauté de communes de la Région de Nozay au sein du SIAEP de Nort-sur-Erdre :

- **Titulaires :**
  - M. Pierre THIÈRE
  - M. Mathias MERCIER
  - M. Jean-Marc FRANCOIS
  - Mme Noëlle MARTEAU
  - M. Jean-Luc GREGOIRE
  - M. Thierry LOISON
  - M. Hubert HERROUET
  - M. Dominique DUPAS
- **Suppléants :**
  - M. David CADOREL
  - Mme Monique JAMIN
  - M. Alain GRIMAUD
  - M. Christophe DUGUE
  - M. Alexandre GUERIN
  - Mme Michelle OUARY
  - M. Philippe RENAUD
  - Mme Marie-Chantal GAUTIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

## **II. Foncier**

### **7. ZONE DE LA LANDE : VENTE DE LA PARCELLE 2B**

Le Conseil Communautaire décide de vendre le lot 2b de la zone d'activités de Lande, sise à Saffré, d'une superficie totale de 2 594 m<sup>2</sup> à la SCI LBC ou toute société se substituant, pour un prix de vente de 30 485 € HT, et autorise Mme la Présidente à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

## **8. ZONE DE LA LANDE : VENTE DE LA PARCELLE 3B**

Le Conseil Communautaire décide de vendre le lot 3b de la zone d'activités de Lande, sise à Saffré, d'une superficie totale de 2 729 m<sup>2</sup> à l'entreprise VB Menuiseries ou toute société se substituant, pour un prix de vente de 27 265 € HT, et autorise Mme la Présidente à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

## **9. ZONE DU CHATELET A NOZAY : VENTE DE LA PARCELLE B3**

Le Conseil Communautaire décide de vendre le lot B3 de la zone d'activités du Châtelet, sise à Nozay, d'une superficie totale de 1 964 m<sup>2</sup> à l'entreprise Méca Auto Services ou toute société se substituant, pour un prix de vente de 35 352 € HT, et autorise Mme la Présidente à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

## **10. VENTE DE L'IMMEUBLE SITUE 1 ALLEE DE LA SABLIERE A NOZAY**

Le Conseil Communautaire décide de vendre le lot n°1 de l'ensemble immobilier sis au 1 Allée de la Sablière à Nozay pour un montant de 200 000 € net vendeur, et autorise Mme la Présidente à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à cette décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 25 voix pour sur 25 suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Charlotte GUERLAIS, Céline GERARD, Marie-Chantal GAUTIER et Jacqueline SEGALEN).**

## **III. Environnement – Développement durable**

### **11. SOUTIEN ECO CITEO**

Le Conseil Communautaire décide de conclure un contrat type collectivité proposé par Citeo (SREP SA) au titre de la filière papiers graphiques et d'autoriser la Présidente à signer, par voie dématérialisée, ledit contrat type avec Citeo (SREP SA), pour la période à compter du 1er janvier 2018, ainsi qu'un contrat pour l'action et la performance ou « CAP 2022 » proposé par Citeo (SREP SA) au titre de la filière emballages ménagers et d'autoriser la Présidente à signer, par voie dématérialisée, le contrat CAP 2022 avec Citeo (SREP SA), pour la période à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil opte pour les options de reprise suivantes : Option Filières : plastiques et verre/Option Fédération : acier – aluminium – cartons 5.02 - 5.03 et 1.05, et autorise Mme la Présidente à signer les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises suivantes :

- o Saint-Gobain (reprise du verre)
- o Brangeon (reprise de l'acier)
- o Suez (reprise de l'aluminium)
- o Grandjouan SACO (reprise cartons 5.02 et 1.05)
- o Coved (reprise du carton 5.03)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

## IV. Finances-Prospective-Contractualisation

### 12- PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le Conseil Communautaire adopte le pacte financier et fiscal de la Communauté de communes de la Région de Nozay et décide que celui-ci sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

### 13. AVANCES SUR SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les avances sur subventions 2018 telles qu'indiquées ci-dessous :

- Accueil de loisirs « Mine de Rien » : 10 000 €
- Accueil de loisirs « Les Copains d'Abord » : 40 000€
- Association LaMano : 68 280€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

### 14. TARIFS 2018

Le Conseil Communautaire se prononce sur la revalorisation de 2%, pour l'année 2018, des tarifs ci-après :

- Salles intercommunales
- Gymnase du Pré Saint-Pierre
- Plateau sportif intercommunal
- Cybercentre
- Pont-bascule et matériel divers

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

### 15. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018

Le Conseil Communautaire adopte l'ouverture des crédits d'investissement 2018 tels que ci-après :

- Budget principal :
  - Subventions d'équipement (compte 20422/fonction7/opération 176 subventions SPANC et PIG) : 10 000 €
  - Logiciels (compte 2051/fonction 020/opération 160-matériel informatique) : 5 000€
  - Etudes (compte 2031/fonction 830/opération 184 Etudes URBA) : 25 000 €
  - Matériel informatique (compte 2183/fonction 030/opération 160) : 5 000€
  - Matériel services techniques (compte 2188/fonction 810/opération 161) : 5 000€
  - Entretien des bâtiments intercommunaux (compte 2313/fonction 810) : 25 000 €
  - Construction d'une bibliothèque à Saffré (compte 458101/fonction 321/opération 171 nouvelle bibliothèque à Saffré) : 10 000 €
- Budget Ordures Ménagères :
  - Etudes (compte 2031/Service DM4-3 Structure déchetterie) : 21 000 €
  - Matériel (compte 2154/Service DM2-1 Collecte OM) : 4 242.23€
  - Travaux divers (compte 2314-Projet de réfection de la déchetterie) : 237 459.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

## **16. MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR**

Le Conseil Communautaire approuve la modification de la délibération du Conseil communautaire n°062-2017 du 27 septembre 2017 portant instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes de la Région de Nozay, en procédant à la modification du le tableau figurant dans la délibération du 27 septembre 2017 relatif à l'instauration de la taxe de séjour, comme suit :

<b>Catégories d'hébergements</b>	<b>Tarif par personne et par nuitée</b>
Palaces	2.25 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublées de tourisme 5 étoiles	2.25 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublées de tourisme 4 étoiles	1.70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublées de tourisme 3 étoiles	1.20 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublées de tourisme 2 étoiles	0.80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublées de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.75 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.75 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0.20 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

## **17. SOLLICITATION DES CREDITS DETR**

Le Conseil Communautaire sollicite l'aide de l'Etat pour son opération de réhabilitation de la déchetterie de l'Oseraye au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018, à hauteur de 45 % du montant plafond des dépenses subventionnables de 1 000 000 € HT, soit : 450 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.**

## Informations diverses

### ➤ Décisions de la Présidente et du Bureau

Conformément aux dispositions de l'article L 5211.10 du CGCT, Mme la Présidente et le Bureau communautaire doivent rendre compte des décisions prises par délégation du Conseil lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

#### Décisions de la Présidente :

- 439 : Achat d'un combiné bois auprès de la société GEDIMO pour un montant de 8 992 € HT
- 440 : Désignation des socio-professionnels au comité de direction de l'EPIC Erdre Canal Forêt
- 441 : Convention de mise à disposition des Bassins de la Chesnaie au SESSAD pour le petit bassin
- 442 : Convention de location de ligne d'eau pour les entraînements du NOS natation à l'espace aquatique de Derval
- 443 : Convention de location de deux lignes d'eau pour le NOS Natation au Centre Aquatique Canal Forêt
- 444 : Engagement de la phase 2 du marché de prestation de services pour le maillage du territoire en Tiers Lieux
- 445 : Convention de location bureau Mission Locale et mise à disposition de personnel
- 446 : Convention d'utilisation de la salle d'animation de la médiathèque Le Château à Saffré

#### Décision du Bureau Communautaire :

- 314 : Loyer bureau MSP pour le FDCIVAM et l'ADIL

### ➤ Agenda

- **Bureau communautaire : 16 janvier 2018**
- **Conseil communautaire : 24 janvier 2018**

A Nozay, le 28 décembre 2017

La Présidente,

Claire THEVENIAU